



Conseil Communautaire

Lundi 17 mai à 18h30

CSC Grenade/A

Compte rendu

Etaient présents à l'ouverture de la séance

Didier BERGES - Pascale BÉZIAT - David BIARNES - Fabienne BOUEILH - Huguette BRAULT - Jean-Pierre BRETHOUS - Thierry CLAVE - Jean-Emmanuel DARGELOS - Patrick DAUGA – Jean-François DELEPEAU - Maryline DISCAZEUX - Jean-Michel DUCLAVE – Christine FUMERO - Eliane HEBRAUD - Jean-Claude LAFITE - Jean-Luc LAFENETRE - Evelyne LALANNE - Christophe LARROSE - Lucie LEROY - Philippe OGÉ - Jean-Philippe PEDEHONTAA - Cathy PERRIN – Valentin POULIT - Nicolas RAULIN - Michel SANSOT

Absents excusés : Cyrille CONSOLO - Odile LACOUTURE - Françoise METZINGER THOMAS -

Procurations : Odile LACOUTURE à Didier BERGES - Françoise METZINGER THOMAS à Jean-Philippe PEDEHONTAA -

Convocation envoyée le 11/05/2021

A 18h30, M. Laurent Civel, Président du PETR Adour Chalosse Tursan accompagné de ses services, a présenté le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Adour Chalosse Tursan, ses missions ainsi que les différents dispositifs portés ou coordonnés par cet établissement.

19h30 : Conseil Communautaire - Ordre du jour :

1. Administration générale

- Validation du compte-rendu de la séance du 12 avril 2021

2. Institutions et vie politique

- Installation des conseillers communautaires de Cazères-sur-l'Adour suite aux élections municipales du 11 avril 2021.
- Bureau Communautaire : élection d'un membre.
- Conseil d'Exploitation de la Régie Eau et Assainissement : élection d'un membre.
- Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale : élection d'un membre.
- Syndicat Intercommunal du Moyen Adour Landais (SIMAL) : élection d'un représentant.
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Adour Chalosse Tursan : élection d'un représentant.
- Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du Marsan : élection d'un représentant.

- Syndicat Départemental d'Équipement des Communes (SYDEC) Landes – Mise en lumière des équipements publics : élection d'un représentant suppléant.
- Commissions internes : Modification des représentants de la commune de Cazères-sur-l'Adour et actualisation
 - Finances Administration Générale
 - Groupe de travail Communication
 - Développement économique, Aménagement du Territoire
 - Action Sociale - Enfance Jeunesse
 - Culture – Patrimoine
 - Environnement – Patrimoine

3. Modification Statutaire

- Restitution de la compétence facultative « Mise en place, gestion et coordination des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) tels que générés par la mise en œuvre du décret 2013-077 du 24 janvier 2013 » et modification des statuts.

4. Finances Locales

- Budget annexe Régie Eau – DM N°1

5. Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance : Christophe Larrose

1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Rapporteur : M. LAFENETRE, Président

↓ Installation des conseillers communautaires de la commune de Cazères-sur-l'Adour suite à l'élection municipale du 11 avril 2021.

Délibération N°2021-034

M. le Président informe le Conseil Communautaire que suite à l'élection municipale de la commune de Cazères-sur-l'Adour qui s'est déroulée le 11 avril dernier, il a reçu :

- le nouveau tableau du conseil municipal de cette commune,
- notification par la Préfecture, suite à la démission de Mme Mouchez, de sa remplaçante sur la liste des conseillers communautaires : Mme Catherine LYONS,
- notification par la Préfecture, suite à la démission de Mme Catherine LYONS (remplaçante de Mme Mouchez), qu'il n'y a aucun candidat de même sexe sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire ainsi que sur la liste des candidats aux sièges de conseiller municipal pouvant remplacer Mme Lyons ; le siège sera donc vacant.

Il installe dans les fonctions de conseillers communautaires au sein de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, pour la commune de Cazères-sur-l'Adour :

- M. Jean-François DELEPAU, Maire
- Mme Christine FUMERO, 3^{ème} adjointe au Maire
- M. Valentin POULIT, conseiller municipal

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1,

VU le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020,

CONSIDERANT le résultat de l'élection municipale du 11 avril 2021 de la commune de Cazères-sur-l'Adour,
CONSIDERANT la démission de Madame Anne-Marie Mouchez de son mandat de conseillère municipale,
CONSIDERANT la démission de Madame Liliane SALLÉ de son mandat de conseillère municipale,
CONSIDERANT la démission de Madame Catherine LYONS de son mandat de conseillère municipale,
CONSIDERANT qu'il n'y a aucun candidat de même sexe sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire ainsi que sur la liste des candidats aux sièges de conseiller municipal pouvant remplacer Mme Lyons, le siège sera donc vacant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND ACTE** de cette modification.

Bureau communautaire : élection d'un membre.

Remplacement de Mme Anne-Marie Mouchez.

Délibération N°2021-035

VU l'arrêté préfectoral n°PR/DCPPAT/2019/n°607, en date du 23 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10 ;

VU la délibération N° 2020-037 du 16 juillet 2020 fixant le nombre vice-présidents et autres membres du Bureau Communautaire ;

VU la délibération N° 2020-039 du 16 juillet 2020 proclamant les vice-présidents

VU la délibération N° 2020-039 du 16 juillet 2020 proclamant les autres membres du Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT les résultats du scrutin de l'élection municipale de la commune de Cazères-sur-l'Adour du 11 avril 2021 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après élection, à l'unanimité, PROCLAME

- **M. Jean-François DELEPEAU**, conseiller communautaire, membre du Bureau Communautaire en remplacement de Madame Anne-Marie MOUCHEZ, et le déclare immédiatement installé.

Le bureau communautaire est maintenant composé des membres suivants :

Vice-Présidents	Autres membres du Bureau
Jean-Michel DUCLAVE, 1 ^{er} V.P.	Nicolas RAULIN
Jean-Pierre BRETHOUS, 2 ^{ème} V.P.	Philippe OGE
Christophe LARROSE, 3 ^{ème} V.P.	Evelyne LALANNE
Odile LACOUTURE, 4 ^{ème} V.P.	Jean-François DELEPEAU
Jean-Claude LAFITE, 5 ^{ème} V.P.	Patrick DAUGA

Conseil d'Exploitation de la Régie Eau et Assainissement : élection d'un membre.

Remplacement de Mme Anne-Marie MOUCHEZ

Délibération N°2021-036

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°PR/DCPPAT/2019/n°717 du 17 décembre 2019, portant modification des statuts de la communauté de communes du Pays Grenadois ;
 VU les statuts de la Régie à autonomie financière pour l'exploitation du service public d'assainissement du Pays Grenadois, adoptées par délibération 2017-035 du 19 juin 2017 ;
CONSIDERANT l'article 6 qui précise que chaque commune est représentée par un membre ;
CONSIDERANT qu'il revient au Conseil communautaire de procéder à l'élection des onze membres du Conseil d'Exploitation sur proposition du Président du Conseil communautaire ;
 VU la délibération N° 2020-040 du 16 juillet 2020 proclamant les membres du conseil d'exploitation de la Régie Eau et Assainissement du Pays Grenadois ;
CONSIDERANT les résultats du scrutin de l'élection municipale de la commune de Cazères-sur-l'Adour du 11 avril 2021;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après élection, à l'unanimité, PROCLAME

- **Mme Christine FUMERO** membre du Conseil d'Exploitation de la Régie Eau et Assainissement pour la commune de Cazères-sur-l'Adour, en remplacement de Mme Anne-Marie MOUCHEZ.

Le conseil d'exploitation de la Régie est maintenant composé des membres suivants :

Artassensx	Evelyne LALANNE
Bascons	Nicolas RAULIN
Bordères-et-Lamensans	Philippe OGE
Castandet	Jean-Michel DUCLAVE
Cazères-sur-l'Adour	Christine FUMERO
Grenade-sur-l'Adour	Jean-Philippe PEDEHONTAA
Larivière-Saint-Savin	Christophe LARROSE
Lussagnet	Jean-Claude LAFITE
Maurrin	Michel SANSOT
Saint-Maurice	Jean-Pierre BRETHOUS
Le Vignau	Patrick DAUGA

👉 Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale : élection d'un membre.

Remplacement de M. Jean-Claude LALANNE

Délibération N°2021-037

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R123-7 et suivants ;
 VU la délibération N° 2020-057 du 29 juillet 2020 nommant, après élection, les membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Grenadois conformément à la délibération du 28 janvier 2008 relative à la création du CIAS ;
CONSIDERANT les résultats du scrutin de l'élection municipale de la commune de Cazères-sur-l'Adour du 11 avril 2021 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après élection, à l'unanimité, PROCLAME

- **M. Jean-François DELEPEAU** membre du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, en remplacement de M. Jean-Claude LALANNE.

Le conseil d'administration du CIAS est maintenant composé des membres suivants :

Artassenx	Evelyne LALANNE
Bascons	Pascale BÉZIAT
Bordères-et-Lamensans	Philippe OGÉ
Castandet	Huguette BRAULT
Cazères-sur-l'Adour	Jean François DELEPEAU
Grenade-sur-l'Adour	Eliane HÉBRAUD
Larivière-Saint-Savin	Christophe LARROSE
Lussagnet	Jean Claude LAFITE
Maurrin	Michel SANSOT
Saint-Maurice	Thierry CLAVÉ
Le Vignau	Patrick DAUGA

↓ **Syndicat Intercommunal du Moyen Adour Landais (SIMAL) : élection d'un représentant.**

Remplacement de M. Jean-Claude LALANNE

Délibération N°2021-038

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les articles 12 et 14 des statuts du SIMAL fixant la composition du comité syndical et la possibilité de désigner des référents ;

VU la délibération N° 2020-042 en date du 16 juillet 2020 nommant les délégués et référents au sein du SIMAL ;

CONSIDERANT les résultats du scrutin de l'élection municipale de la commune de Cazères-sur-l'Adour du 11 avril 2021 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après élection, à l'unanimité, PROCLAME

- **M. Valentin POULIT** en tant que délégué de la Communauté de Communes du Pays Grenadois au sein du SIMAL, en remplacement de M. Jean-Claude LALANNE.

Les représentants au SIMAL sont maintenant :

6 Délégués	5 Référents
Valentin POULIT (Cazères/A)	Evelyne LALANNE (Artassenx)
Philippe OGE (Bordères-et-L.)	Huguette BRAULT (Castandet)
Didier BERGES (Grenade/A)	Michel SANSOT (Maurrin)
Jean-Emmanuel DARGELOS (Larivière-St-S.)	Patrick DAUGA (Le Vignau)
Thierry CLAVE (St-Maurice/A)	Jean-Claude LAFITE (Lussagnet)
Nicolas RAULIN (Bascons)	

↓ **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Adour Chalosse Tursan : élection d'un représentant.**

Remplacement de Mme Anne-Marie MOUCHEZ, suppléante

Délibération N°2021-039

VU la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 – art. 79(V) instituant le « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural » (PETR) ;

VU l'arrêté Préfectoral en date du 24 septembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Adour Chalosse Tursan ;

VU l'article L.5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivants, en particulier L.5741-4 pour les Syndicats Mixtes fermés se transformant en PETR ;

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Adour Chalosse Tursan N°59 en date du 25 octobre 2016 décidant de la transformation du Syndicat Mixte Adour Chalosse Tursan en Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) ;

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Adour Chalosse Tursan N°70 en date du 13 mars 2017 adoptant les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Adour Chalosse Tursan ;

VU la délibération du Conseil Communautaire N° 2017-026 en date du 10 avril 2017, approuvant les statuts du PETR Adour Chalosse Tursan ;

VU la délibération N° 2020-059 du 29 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays Grenadois au sein du Comité Syndical du PETR Adour Chalosse Tursan ;

CONSIDERANT les résultats du scrutin de l'élection municipale de la commune de Cazères-sur-l'Adour du 11 avril 2021 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après élection, à l'unanimité, PROCLAME

- **Mme Christine FUMERO** en tant que déléguée suppléante de la Communauté de Communes du Pays Grenadois au sein du PETR Adour Chalosse Tursan, en remplacement de Mme Anne-Marie MOUCHEZ.

Les représentants au PETR sont maintenant :

4 Délégués titulaires	4 Délégués suppléants
1 : Jean-Luc LAFENETRE	1 : Jean-Michel DUCLAVE
2 : Jean-Pierre BRETHOUS	2 : Christophe LARROSE
3 : Odile LACOUTURE	3 : Didier BERGES
4 : Nicolas RAULIN	4 : Christine FUMERO

Syndicat Intercommunal de Collecte et de traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du Marsan : désignation d'un représentant.

Remplacement de Mme Liliane SALLÉ, titulaire.

Délibération N°2021-040

VU les statuts de la Communauté de communes du Pays Grenadois dans leur version arrêtée par le préfet des Landes en date du 17 décembre 2019 ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du Marsan, notamment l'article 5 ;

VU la délibération N° 2020.061 du 29 juillet 2020 désignant les représentants au SICTOM du Marsan;

CONSIDERANT les résultats du scrutin de l'élection municipale de la commune de Cazères-sur-l'Adour du 11 avril 2021 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après élection, à l'unanimité, PROCLAME

- **Mme Evelyne LALANNE** en tant que déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Pays Grenadois au sein du SICTOM du Marsan, en remplacement de Mme Liliane SALLÉ

Les représentants au SICTOM sont maintenant :

5 Délégués titulaires	5 Délégués suppléants
1 : Jean-Claude LAFITE	1 : Jean-Michel DUCLAVE
2 : Philippe OGÉ	2 : Jean Emmanuel DARGELOS

3 : Jean-Philippe PEDEHONTAA	3 : Eliane HEBRAUD
4 : Patrick DAUGA	4 : Thierry CLAVE
5 : Evelyne LALANNE	5 : Nicolas RAULIN

↓ Syndicat Départemental d'Équipement des Communes (SYDEC) Landes – Mise en lumière des équipements publics : désignation d'un représentant suppléant.

Remplacement de M. Christian GUIDEZ, suppléant.

Candidature d'un conseiller communautaire pouvant être d'une autre commune.

Délibération N°2021-041

VU les statuts de la Communauté de communes du Pays Grenadois dans leur version arrêtée par le préfet des Landes en date du 17 décembre 2019 ;

VU la délibération N0 2020-062 en date du 29 juillet 2020 désignant les représentants au SYDEC des Landes ;

CONSIDERANT les résultats du scrutin de l'élection municipale de la commune de Cazères-sur-l'Adour du 11 avril 2021 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après élection, à l'unanimité, PROCLAME

- **M. Philippe OGE** en tant que délégué suppléant de la Communauté de Communes du Pays Grenadois au sein du SYDEC des Landes pour la mise en lumière des équipements publics, en remplacement de M. Christian GUIDEZ.

Les représentants au SYDEC sont maintenant :

- Mise en lumière des équipements publics

Titulaire	Suppléant
1 : Didier BERGES	1 : Philippe OGE

- Installation de Recharge des Véhicules Electriques

Titulaire	Suppléant
1 : Jean Claude LAFITE	1 : Nicolas RAULIN

- Aménagement numérique

Titulaire
1 : Christophe LARROSE

↓ Commissions internes : modification des représentants de la commune de Cazères/A.

Délibération N°2021-042

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22, L.5211-1 et L. 5211-40-1 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire N° 2020-072 du 04 août 2020 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire N° 2020-116 du 7 décembre 2020 ;

CONSIDERANT les résultats du scrutin de l'élection municipale de la commune de Cazères-sur-l'Adour du 11 avril 2021 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de modifier les commissions internes comme suit :

Commission Finances et Administration Générale	
Vice-Président délégué	Jean-Michel DUCLAVE
Suppléant	Nicolas RAULIN
Membres	
<u>Commission Finances</u>	Didier BERGES Jean-Pierre BRETHOUS Patrick DAUGA Odile LACOUTURE Jean-Claude LAFITE Evelyne LALANNE Christophe LARROSE Jean-François DELEPEAU Philippe OGE
<u>Groupe travail RH</u>	Evelyne LALANNE
<u>Groupe de travail Communication</u>	Myriam BALDIN Carine LALANNE Christine FUMERO Jean-Philippe PEDEHONTAA

Commission Développement économique - Aménagement de l'espace et du territoire	
Vice-Président délégué	Jean-Pierre BRETHOUS
Suppléant	Philippe OGE
Membres	
Didier BERGES Pascale BEZIAT Guillaume CRAMPE Patrick DAUGA Joel DUBOIS Jean-Michel DUCLAVE Jean-Claude LAFITE Evelyne LALANNE Christophe LARROSE Christine FUMERO Pierre PESCAY Michel SANSOT David BIARNES	

Commission Enfance, Jeunesse - Action Sociale - Santé	
Vice-Président délégué	Christophe LARROSE
Suppléant	Jean François DELEPEAU
Membres	
Josiane CABE Maryline DISCAZEAUX Lucie LEROY Eliane HEBRAUD Marie HUBERT Karine MATHARAN Véronique TRIBOUT Monique LACROUTS Jean-Claude LAFITE Cathy PERRIN	

Commission Culture-Patrimoine	
Vice-Président délégué	Odile LACOUTURE
Suppléant	Evelyne LALANNE
Membres	
Fabienne BOUEILH Flavie GRONDIN Evelyne LALANNE Françoise METZINGER THOMAS Cathy PERRIN Nicolas RAULIN Karine RICAUD Olivier SUAUD Florence THIERCELIN Lucie LEROY Carole LAFENETRE	

Commission Environnement - Patrimoine communautaire	
Vice-Président délégué	Jean-Claude LAFITE
Suppléant	Patrick DAUGA
Membres	
Joël BATS Thierry DABADIE Jean-Emmanuel DARGELOS Fabrice DUFAU Romain BRESSAND Stéphane LACOSTE Jean-Philippe PEDEHONTAA Ludovic RAFFIN Nicolas RAULIN Emmanuel SOURBETS Claude WATIEAUX	

Il est précisé que le Président est Président de droit de ces commissions.

2. MODIFICATION STATUTAIRE

Rapporteur : M. LAFENETRE, Président

✚ **Restitution de la compétence facultative « Mise en place, gestion et coordination des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) tels que générés par la mise en œuvre du décret 2013-077 du 24 janvier 2013 » - Modification des statuts.**

M. le Président informe l'assemblée du courrier de M. le Directeur Départemental des services de l'Education Nationale en date du 2 avril concernant la validation de la demande dérogatoire d'organisation du temps scolaire à 4 jours pour les communes d'Artassenx, Bascons et Bretagne-de-Marsan. Cet accord est valable à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Seule la commune de Larrivière-St-Savin, en RPI avec des communes du territoire de la Communauté de Communes d'Aire, reste sur le dispositif de la semaine à 4,5 jours.

Comme évoqué en Bureau Communautaire, il propose de restituer cette compétence et par conséquence de procéder à une modification statutaire.

Délibération N°2021-043

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-5, L.5211-10, L.5211-20, L.5211-17-1 et L.1425-1 ;

VU les statuts de la Communauté de communes du Pays Grenadois dans leur version arrêtée par le préfet des Landes en date du 5 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT la décision de la Direction Départementale de l'Education Nationale de valider la demande dérogatoire d'organisation du temps scolaire à 4 jours pour les communes de Artassenx et Bascons, conformément au décret n°2017 1108 du 27 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'une seule commune du territoire conserve l'organisation du temps scolaire à 4,5 jours ;

CONSIDÉRANT la procédure de restitution aux communes membres concernées de la compétence facultative « *Mise en place, gestion et coordination des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) tels que générés par la mise en œuvre du décret 2013-077 du 24 janvier 2013* » prévue par l'article L5211-17-1 du CGCT, ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de chaque commune membre devra se prononcer d'une part sur la restitution de compétence et d'autre part sur la modification statutaire qui en découle ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la restitution de compétence et la modification des statuts comme suit :

[...] **C. Compétences facultatives** [...]

5. Actions en faveur de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mise en œuvre des actions contenues dans les contrats « enfance » et « temps libre » ainsi que tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait.

Sont de la compétence de la Communauté de Communes les actions listées ci-après :

- Gestion du Relais d'Accueil de la Petite Enfance
- Coordination du Projet Educatif de Territoire (PEDT)
- Mise en œuvre et gestion d'un Point Information Jeunesse
- Actions de coordination enfance-jeunesse
- Gestion de l'Espace Jeunes
- Mise en œuvre et gestion d'un lieu d'accueil enfants-parents
- Gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

~~Mise en place, gestion et coordination des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) tels que générés par la mise en œuvre du décret 2013-077 du 24 janvier 2013~~

La Communauté de Communes est compétente pour

- La création et l'extension d'une « Maison de l'Enfance / Petite Enfance » qui comprendra le Centre de Loisirs Sans Hébergement, le Relais Assistantes Maternelles et le lieu d'accueil enfants-parents.
- L'aménagement d'une « Maison de la Jeunesse » qui comprendra l'Espace Jeunes et le Point Information Jeunesse.

[...]

- **PRÉCISE** que la présente délibération et le projet de statuts modifiés seront notifiés aux maires des communes membres pour examen par leur conseil municipal ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète des Landes de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts au terme de la consultation des communes membres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

3. FINANCES LOCALES

Rapporteur : M. DUCLAVE, VP délégué aux finances

Budget annexe Eau : DM N°1

Un courrier du secrétaire général de la Préfecture indique que le budget annexe « Régie Eau » comporte une erreur concernant le montant inscrit au compte 1068.

En effet, le besoin en investissement pour ce budget s'élève à 158 125.49 €, or le montant affecté en réserve (cpte 1068) indique 125 125.49 €.

Il convient donc de réaliser une DM rectifiant cette erreur.

Délibération N°2021-044

Un courrier du secrétaire général de la Préfecture indique que le budget annexe « Régie Eau » comporte une erreur concernant le montant inscrit au compte 1068.

En effet, le besoin en investissement pour ce budget s'élève à 158 125.49 €, or le montant affecté en réserve (cpte 1068) indique 125 125.49 €.

Il convient donc de réaliser une DM rectifiant cette erreur.

Les écritures suivantes sont donc à réaliser :

→ En investissement :

Opération	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
202006	21561	Service de distribution d'eau	+33 000 €	
OF	1068	Autres réserves		+33 000 €
TOTAL			33 000	33 000

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** cette décision modificative n° 1 qui s'équilibre comme ci-dessus.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : M. LAFENETRE, Président

Validation du compte-rendu de la séance du 12 avril 2021

Délibération 2021-045

VU l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié,

VU l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié,

CONSIDÉRANT la diffusion du compte rendu de la séance du 12 avril 2021 à l'ensemble des conseillers communautaires,

CONSIDÉRANT l'absence d'observations de leur part,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte rendu de la séance du 12 avril 2021.

5. QUESTIONS DIVERSES

Annulation de la fête des Saligues du 22 mai prochain.

Le secrétaire de séance

